



Nom	Représentant(e)
Aizel Zine Eddine (2 <sup>e</sup> année)	Parents
Boudreau Lucie	Directrice par intérim
Carrillo Neby Dyana	Parents
Cheng Xiaoxio (1 <sup>re</sup> année)	Parents
Cormier Julie	Parents substitut
Etchessahar Manuel (2 <sup>e</sup> année)	Parents
Gariépy André (1 <sup>re</sup> année)	Parents
Hubert Vincent (2 <sup>e</sup> année)	Président du CÉ
Kendall Kate	Personnel enseignant
Langlois Sylvain	Personnel enseignant
Lapointe Line	Personnel de soutien administratif
Lehoux Louise (1 <sup>re</sup> année)	Parents
Luly Marie-Hélène (2 <sup>e</sup> année)	Parents
Normandin Caroline (1 <sup>re</sup> année)	Parents substitut
Perreault Isabelle	Personnel professionnel – présente à partir de 20h30
Savignac Richard	Personnel enseignant
<b>Étaient absents</b>	
Perreault Isabelle	Avait annoncé son arrivée à 20h30
<b>Invités</b>	
Filion Chantal	Conseillère pédagogique
<b>Auditeurs annoncés</b>	
Nadeau Nicole -	
Allison Haggart	
Divanbachari Amir	
El Khoumachi Karima	
Gonzalez Norida	
McDonal Su-Ann	

1. **Ouverture de l'assemblée**

18h35

a) Prise de présences

Tous les membres du CE 2020-2021 sont présents. Madame Isabelle Perreault, conseillère d'orientation, a annoncé son retard à la rencontre.

Pour cette réunion, il n'y a aucun représentant des élèves. Ils seront nommés au cours des prochaines semaines.

b) Après vérification, le quorum est confirmé.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

On demande que le point **18.2** soit devancé, immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour afin de libérer notre invitée. Le point 18.2 deviendra le point 3, décalant ainsi les points suivants.

Adoption de l'ordre du jour, incluant la modification demandée.

Proposé            Savignac Richard  
Secondé            Hubert Vincent

## 3. PEI - Nouvelle méthode de sélection des élèves (invitée madame Chantal Filion, conseillère pédagogique)

Contexte à la sélection jusqu'en décembre 2019:

- pour respecter l'esprit des programmes de l'IB, l'école ne fait pas passer des tests académiques;
- les parents remplissent un formulaire d'intention et dépose le bulletin de 5<sup>e</sup> et de la 1<sup>re</sup> étape de la 6<sup>e</sup> année;
- l'école a fixé un seuil de 75% et plus dans les matières de base pour considérer la candidature d'un.e élève;
- Les membres de la direction sélectionnent au hasard (pige) les élèves parmi les dossiers retenus.

Les conséquences à la pige :

- certains élèves ayant le profil attendu ne sont pas sélectionnés;
- certains élèves ayant été pigés ne répondent pas aux exigences du programme;
- les enseignants constatent que l'application des exigences du PEI est ardue avec une certaine clientèle qui ne possède pas les compétences de base nécessaires;
- traditionnellement, un foyer PEI est aussi inscrit en musique-études. Ces élèves ont le même nombre de cours PEI, mais ont moins de périodes pour certains cours. Les enseignants constatent que des élèves de ce foyer ont des difficultés à maintenir le rythme.

Constat :

Il faut repenser la sélection des élèves. Plusieurs enseignants manifestent de l'intérêt à participer à un comité de réflexion à ce sujet.

Présentation des membres du comité :

Comité Sélection des élèves PEI 2020

Nom	Matière	Niveau
Marie-Ève Tibi	Français	1
Saïda Mahtali	Sciences	1
Smail Mekideche	Mathématique	1 et 2
Véronique Patry	Histoire	3 et 4
Julie Piette	Mathématique	3 et 4
Many Hanphiboune	Anglais	4 et 5
Mary Zarif	Sciences	5

Une réflexion s'est amorcée en 2019-2020 sur les qualités d'un.e élève idéal.e, sur le mode de sélection d'autres écoles du Québec et sur le choix d'un mode de sélection à l'école Saint-Luc.

En juin, proposition faite à l'équipe de direction de l'école Saint-Luc qui l'approuve.

2020-2021 :

- suivis de la coordonnatrice par courriel dès la rentrée;
- journée d'admission pour mettre en situation les élèves et vérifier les compétences dans un contexte réel. La pandémie a forcé l'abandon de cette journée;
- consultation auprès des enseignants de l'école primaire

**Proposition :**

Étude du dossier scolaire avec les bulletins de la 5<sup>e</sup> année et la première étape de la 6<sup>e</sup> année. Les élèves doivent être au-dessus de la moyenne de leur classe, ce critère permet une sélection d'élèves qui seraient plus aptes à répondre aux exigences du programme.

**Questionnement sur le profil de l'élève souhaité.**

On spécifie que la recherche est axée sur des élèves ayant un potentiel de curiosité et d'ouverture, ayant de la facilité à la discussion.

Un parent demande si notre nouvelle façon de sélectionner les élèves au PEI correspond aux consignes de la Politique d'admission et de transport de la CSDM (document paru en 2015).

On répond que ce ne serait pas problématique dans le sens où nous accueillons les élèves de notre quartier et qu'on leur permet d'accéder à un programme particulier. On signale tout de même que des vérifications seront faites.

#### 4. **Élections : présidence, vice-présidence, secrétaire, gardien(ne) du temps**

##### **Présidence :**

On demande à tous de se manifester s'ils souhaitent soumettre leur candidature. : Des membres proposent des candidats :

Madame Louise Lehoux : remercie, mais ne souhaite pas se présenter

Monsieur André Gariépy : remercie, mais ne souhaite pas se présenter

Monsieur Vincent Hubert : accepte de se présenter

Madame Xiaoxio Cheng : accepte de se présenter

Les deux candidats se présentent et font part de leurs intérêts et motivations.

Le vote est demandé par courriel. Les courriels sont envoyés simultanément à Line Lapointe et Lucie Boudreau. Une compilation des résultats proclame monsieur Vincent Hubert, président.

##### **Vice-Présidence**

Madame Louise Lehoux est proposée et est élue par acclamation. Remercie tout le monde et souligne qu'elle est heureuse de travailler avec monsieur Hubert.

##### **Secrétaire**

Line Lapointe élue à l'unanimité

##### **Gardien.ne du temps**

Madame Isabelle Perreault élue à l'unanimité

#### 5. **Lecture et adoption des règles de régie interne – (dépôt du document)**

Le document est déposé et on demande que les membres du CÉ s'entendent sur les modifications à la prochaine rencontre. On suggère également que l'ensemble du document soit intemporel, d'y enlever ce qui identifie une période de temps, ce qui permettra de le conserver plusieurs années jusqu'à ce qu'un changement y soit apporté.

---

On demande tout de même qu'à la fin d'une rencontre, les membres soient informés des sujets qui seront traités à la rencontre suivante et que les documents soient reçus par les membres au moins cinq jours avant la date prévue au calendrier.

## **6. Mot du Président**

Remerciements à tous suite à l'élection et assure qu'il travaillera en étroite collaboration avec la direction et les membres du conseil.

## **7. Élaboration du calendrier des rencontres 2020-2021**

Dans un premier temps, l'alternance des jours est souhaitée. Après réflexion et validation avec l'agenda des rencontres du comité de parents au CSSDM, il a été décidé que toutes les rencontres se dérouleraient les mardis. Le calendrier est le suivant :

Novembre	mardi 17 novembre
Janvier	Mardi 19 janvier
Mars	Mardi 16 mars
Mai	Mardi 18 mai
Juin	Mardi 15 juin

## **8. Suivi et adoption du procès-verbal du CÉ du 16 juin 2020(document)**

Proposé : Richard Savignac  
Secondé : Langlois André

## **9. Période réservée aux parents**

Il est demandé à l'école que la liste des adresses courriel soit diffusée. La direction confirme que les adresses courriel des enseignants seraient déposées sur le site web de l'école.

On informe les parents qu'en cas de problèmes de connexion sur Mozaïk, on se réfère à la secrétaire de secteur.

On soulève une inquiétude par rapport à l'heure du dîner des élèves. Actuellement la température est douce et les élèves peuvent aller à l'extérieur, mais qu'arrivera-t-il à l'hiver? La direction rassure en expliquant qu'il y a de la place pour recevoir les élèves dans la cafétéria, dans les gymnases et dans certains locaux de classe. Chaque groupe-classe a un endroit déterminé pour l'heure du dîner.

## **10. Période réservée au personnel**

### **Représentant des enseignants.**

Retour sur les problématiques en lien avec la classe-bulle.

Par exemple, les enseignants des spécialités doivent aller chercher les élèves dans la classe-bulle, les conduire au local de musique, d'art plastique ou d'éducation physique, ce qui diminue le temps d'enseignement. La désinfection se fait à l'arrivée et est refaite en début de la période suivante.

Par ailleurs, on souligne que les élèves sont exemplaires et que, malgré les contraintes, tout se passe bien.

On informe qu'il est possible que la comédie musicale ne soit pas possible. On est toujours en attente de consignes.

## **11. Période réservée aux représentants des élèves -**

Les représentants des élèves au CÉ ne sont pas encore nommés. Ils seront présents à la prochaine rencontre.

## **12. Période réservée au représentant de la communauté**

Un parent substitut, faisant partie d'un organisme communautaire, demande si elle peut faire partie du CÉ en tant que représentante de la communauté. On répond qu'un membre de la communauté ne peut être un parent.

## **13. Période réservée au Comité de parents CSSDM -**

La première rencontre a eu lieu le 29 septembre. Les parents ont été nommés au Conseil d'administration. On souligne une grande diversité dans la composition du CA, ce qui est un atout.

Il a été discuté du problème, dû à la pénurie, que des orthopédagogues étaient dans les classes. On s'inquiète du service que les élèves n'ont pas. Dossier à suivre.

Il y a des changements sur le calcul de l'indice de pauvreté qui ne se calcule plus par école, mais individuellement.

## **14. Période réservée à l'OPP**

Début du nettoyage de la cour intérieure. Coup de main à la COOP. Invitation si les gens ont des idées pour améliorer le quotidien à l'école Saint-Luc.

## 15. Mot de la Direction

Retour sur l'assemblée générale du 17 septembre

Variation du nombre de parents durant la soirée atteignant le nombre de 288.

L'assemblée s'est bien déroulée. La collaboration d'un animateur a été d'une aide considérable.

**Points à améliorer** : les parents demandent que les élections se fassent en même temps : les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes seraient élus. La direction précise que le vote a été réalisé, selon la procédure du CSSDM, en respectant des règles précises et nous devons nous y conformer.

Par rapport au substitut, on a pris pour acquis que les parents qui ne sont pas élus accepteraient de devenir substitués, ce qui n'est pas nécessairement le cas.

On demande que l'an prochain, il doit être dit clairement aux parents qu'il faut l'application Zoom pour participer à la rencontre et voter et qu'il serait à considérer que l'assemblée se fasse en web diffusion compte tenu la participation importante des parents lorsqu'ils n'ont pas à se déplacer.

## 16. Sorties éducatives

Toutes les sorties sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Demande des enseignants de l'accueil que les sorties soient autorisées sans passer par le CÉ lorsqu'il n'y a pas de changement à l'horaire ou de frais associés, en spécifiant que les sorties dans le quartier font partie de la formation des élèves d'accueil.

On précise que le CÉ est tenu d'autoriser les sorties seulement si l'horaire est modifié ou si elles génèrent une dépense d'argent. On ne voit pas d'inconvénient à ce que les sorties se fassent sans attendre l'accord du CÉ. Toutefois, les membres souhaitent être informés de toutes les sorties, incluant celles des élèves de l'accueil.

## 17. Budget de fonctionnement CÉ –

On devra décider au CÉ de la façon de dépenser le montant de 400.00\$. On souligne que traditionnellement, on le remet aux élèves pour réaliser un projet qu'ils auront préalablement présenté au CÉ.

## 18. Dossiers décisionnels

### 18.1 DESTINATION DES LOCAUX - OCCUPATION DE L'IMMEUBLE:

PTROI –

**Secondaire - École Saint-Luc**

6300, chemin de la Côte-Saint-Luc

H3X2H4

Des annexes sont liées à cet établissement.

**Grand Saint-Luc**

Cohabitation avec le Centre de la petite enfance — Les Copains D'Abord De Montréal. L'école occupe également une partie du bâtiment 041 située au 3641, avenue Prud'homme et l'immeuble 242, situé au 3744, avenue Prud'homme. \*Les prévisions de l'effectif sont celles de l'ensemble du secteur.

**Annexe Prud'Homme**

École Saint-Luc, annexe

3641, avenue Prud'homme (anciennement Académie Centennial)

H4A3H6

L'école occupe temporairement l'immeuble no 041, situé au 3641, avenue Prud'homme et éventuellement l'immeuble no 242, situé au 3744, avenue Prud'homme. Une partie du bâtiment no 325 est également occupée par le Centre de la petite enfance Les copains d'abord de Montréal. L'école utilise un gymnase et des vestiaires situés au Centre communautaire NDG, situé au 3757, avenue Prud'Homme. Le bail est valide de février à juin 2020 pour un horaire du lundi au vendredi entre 8h et 15h. Une nouvelle entente devra être faite pour l'année 2020-2021.

Travaux en préparation. Un projet de 15 classes et un gymnase simple a été autorisé. Les travaux débiteront suite à la livraison du bâtiment no 242 pour desservir les élèves d'accueil. No de bâtiment: 041 No établissement: à venir

**Annexe Terrebonne**

École Saint-Luc, annexe

7315, rue de Terrebonne

H4B1E3

Annexe de l'école Saint-Luc.

L'école occupe la totalité de l'immeuble. \* Voir la Prévision de l'effectif de Saint-Luc. L'École secondaire Saint-Luc, annexe utilise le gymnase et les vestiaires du **Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, situé au 3757, avenue Prud'homme.**

Adoption avec la modification à l'annexe Terrebonne, concernant l'utilisation des gymnases de l'annexe Prud'homme par l'annexe Terrebonne. Nous aurions dû lire que les élèves utilisent les gymnases du pavillon principal soit au 6300 chemin de la Côte Saint-Luc. La modification sera demandée.

Proposé : Richard Savignac

Secondé : Kate Kendall



---

On demande quel service devons-nous contacter à la CSSDM pour répondre aux inquiétudes des parents, par exemple : la surpopulation.

### **Reddition de compte sur les mesures dédiées**

Mesures dédiées signées. Dossier réglé.

## **19. Dossiers d'informations**

### **19.1 Examen de français 5 novembre**

À titre d'information, le premier examen de français le 5 novembre.

### **19.2 Sondage informatique**

On souligne que le sondage a été envoyé plusieurs fois. Le CSSDM avait fait parvenir aux parents un premier sondage. L'école a fait son propre sondage. De plus, lors de la déclaration de la clientèle, on a demandé aux élèves s'ils ont les outils nécessaires.

Actuellement, nous connaissons les besoins de notre école. 125 familles ont besoin d'outils technologiques et 25 familles n'ont pas de connexion internet.

On demande s'il s'agit de prêt? La direction précise qu'il s'agit de prêt et le parent doit signer et est conscient qu'il s'agit d'une valeur d'environ 800.00\$. Nous sommes à évaluer comment les distribuer.

On demande qui va s'occuper de la maintenance. La direction mentionne que notre technicien fera les premières étapes de la mise en fonction. On suggère que les élèves de 5<sup>e</sup> sec pourraient aider à monter les ordinateurs.

### **19.3 Portes ouvertes**

Les portes ouvertes sont reportées au 20 octobre. Ce sera sous forme virtuelle via Zoom. L'agenda était trop chargé pour les faire à la date prévue.

### **a. 19.4 Bilan de la situation COVID-19**

Depuis le début de l'année, nous n'avons eu que 4 cas, tous au GSL. Au total 98 élèves ont été en isolement. Quand on apprend qu'un cas est positif, la santé publique est contactée et la procédure est suivie à la lettre. Le dernier cas est de retour depuis le 28 septembre.

---

Suite aux dernières consignes du ministère, à compter du 8 octobre, le port du masque est obligatoire en tout temps en classe. Il y aura présence policière aux abords de l'école non pas pour des contraventions, mais de la sensibilisation. On précise qu'en musique-vents, ils doivent retirer le masque, ainsi qu'en éducation physique.

En 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, la fréquentation est en mode hybride. Le but est de baisser l'affluence de 20%.

On demande comment les cas sont déclarés. On répond que dans la majorité des cas les parents nous ont informés. Dans un cas, l'information est venue de la Santé publique.

Est-ce que les enseignants portent le masque? On explique qu'il y a marquage au plancher pour respecter le 2 mètres. Les enseignants portent la visière ou les lunettes de protection et le masque.

Que fait-on si un élève ne peut porter le masque? La direction va faire les vérifications.

Que se passe-t-il pour les élèves qui ont des plans d'intervention. Pouvons-nous penser à aller chercher des ressources à l'extérieur? La direction spécifie que l'orthopédagogue est à l'école 4 demi-journées / 9 jours.

Élèves en secondaire 5 qui devaient faire un cours de math SN sans avoir fait un cours SN en secondaire 4. On explique que tout est dû à la COVID. Il a fallu choisir dans le profil. Un enseignant donnera des cours le matin à 7h30 et le midi pour les élèves touchés. Inquiétude soulevée de la part des parents. On aurait privilégié les capsules vidéo pour que les élèves puissent les visionner à leur convenance. La direction retient l'idée.

Les portes de l'école sont fermées et ouvrent seulement à 8h30. On demande si les portes vont continuer à ouvrir à 8h30 quand le froid sera installé. Il y a quatre entrées pour éviter que les élèves ne se croisent. Si on ouvre les portes avant 8h30, aucun adulte ne peut les recevoir et les élèves ne peuvent aller dans les classes.

Advenant une éventuelle fermeture de l'école, au printemps nous avons été pris par surprise mais est-ce que les enseignants sont bien organisés et que le suivi scolaire sera comparable à un présentiel. On précise que si nous devons fermer l'école, la différence d'avec le printemps, est que les enseignants auront des balises précises, l'expérience et les outils fonctionnels dès le début.

On mentionne que les policiers feront des rondes pour sensibiliser aux abords des écoles. On demande de spécifier ce que sont les abords des écoles.

Lorsqu'une classe est en confinement, que fait l'enseignant. On répond que l'enseignant est en télétravail. Il donne son cours aux élèves confinés.

## 20. Varia

Retour sur le calendrier des rencontres – point déjà traité.

Parascolaires : Le ministre a dit aujourd'hui que toutes les activités sont suspendues. On demande que le technicien en loisirs remette la liste des activités déjà prévues.

**21. Date de la prochaine rencontre**

17 novembre On demande de prendre l'habitude d'annoncer les sujets traités dans la prochaine rencontre.

**22 Levée de l'assemblée**

21h52

---

Vincent Hubert  
Président

---

Lucie Boudreau  
Directrice par intérim